

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 26 JUIN 2025

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte,
Vice-Présidente**

DELIBERATION N° 36

PRESENTS: Mme BILLOT Brigitte (Vice-Présidente); Mme DI CARO Sylvaine; Mme DEVESA Brigitte (en visio); M. CHEVALIER Eric; M. DILLINGER Laurent; M. TRUCY Gérard; Mme HANOT Maryline (en visio); Mme PAGE Véronique; M. PIERRON Jean-Claude; M. BENSARKOUN André;

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme JOISSAINS Sophie (Présidente); Mme HUARD Elisabeth ; M. SPANO Pierre; Mme SILVESTRE Catherine; Mme THUSTRUP Sylvie

POUVOIR(S) : Mme JOISSAINS Sophie (Présidente) (Pouvoir à M. CHEVALIER Eric); M. SPANO Pierre (Pouvoir à Mme BILLOT Brigitte), Mme HUARD Elisabeth (Pouvoir à M. BENSARKOUN André)

SECRETAIRE : Mme RENAULT-ROUX Marie-Anais

**OBJET : DVSA – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CONFERENCE DES
FINANCEURS A DESTINATION DES SENIORS « CEZANNE, TENIR LE MOTIF »**

Dans le cadre de ses missions de prévention de la perte d'autonomie, de lutte contre l'isolement et de soutien à la participation citoyenne des personnes âgées, le CCAS s'engage, en partenariat avec la DGAS Culture Patrimoine Attractivité de la Ville et en particulier le Théâtre du Bois de l'Aune, dans le projet « Cézanne, Tenir le motif », à l'occasion de l'année Cézanne 2025.

Conçu en partenariat avec les artistes Mohamed El Khatib, metteur en scène et plasticien reconnu, et Benoît Bonnemaïson-Fitte, peintre et graphiste, ce projet artistique et participatif vise à créer un lien direct entre les seniors aixois et l'univers de Paul Cézanne, en mobilisant l'expression artistique comme vecteur de lien social, d'estime de soi et d'ouverture culturelle.

Le projet se décline en plusieurs volets :

- 28 ateliers de peinture (6h chacun, soit 168h au total) animés par les artistes dans sept structures partenaires accueillant des seniors (EHPAD, résidences autonomie...), ainsi qu'au Théâtre du Bois de l'Aune. Ces ateliers mêleront pratique artistique, échanges sensibles autour de l'œuvre de Cézanne, et création collective, avec un accompagnement adapté à chaque participant.
- Une sortie à la Montagne Sainte-Victoire, lieu emblématique de l'œuvre de Cézanne, pour une séance de peinture sur le motif, immortalisée par une photographie grand format réalisée par Yohanne Lamoulère.
- La réalisation d'un film documentaire mêlant interviews de personnes âgées, d'artistes et d'experts, pour valoriser leur regard sur l'art, le vieillissement et la mémoire.
- Une visite de l'exposition Cézanne au Musée Granet et des sites cézanniens (Jas de Bouffan, atelier des Lauves, carrières de Bibémus).

- Une exposition collective des œuvres produites par les seniors, au Couvent des Prêcheurs (du 12 au 26 septembre 2025), avec une scénographie immersive et intergénérationnelle (bar à jus-nature morte, atelier grand format, projection du film, accueil de scolaires).
- Une exposition itinérante dans les structures partenaires à partir d'octobre 2025.

Il permet de renforcer la confiance en soi, valoriser les parcours de vie, stimuler la créativité, favoriser la mobilité, encourager les liens intergénérationnels et reconnaître la place des seniors dans la vie culturelle de la cité.

Il mobilise également le personnel des structures d'accueil, les services du CCAS et les équipes culturelles de la Ville, dans une démarche collaborative et inclusive.

Ce projet d'un montant total de 160 050€ est financé pour 80 150€ par la Ville (communication, achat de fournitures, personnel...) et pour 79 900€ par le CCAS grâce à une subvention sollicitée auprès de la Conférence des financeurs. Cette dépense ne sera inscrite au budget qu'en cas de validation intégrale de la demande de subvention. Cette dernière sera utilisée pour rémunérer la prestation des artistes engagés dans ce projet.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

La loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie

Le décret n° 2016-209 du 26 février 2016 relatif à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

Les articles L123-4 à L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles

L'article L233-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles

Les propositions de Mme DI CARO entendues,

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

DECIDE

➤ **DE VALIDER**, Le dépôt d'une demande de subvention d'un montant de 79 900€ à la Conférence des Financeurs dans le cadre de leur appel à projet annuel

➤ **D'AUTORISER** :

* Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 79 900 €;

* Madame la Vice-Présidente à signer tout document pour répondre à ces demandes.

Vote : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 01/07/2025
et de la publication le 01/07/2025

